

DEMANDE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

A retourner à l'IEN de circonscription pour le **30 janvier 2026**
Avec copie à la Division des Personnels 1^{er} degré (dp71@ac-dijon.fr)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Grade :

Affectation :

Date d'entrée à l'éducation nationale :

demande le bénéfice d'un congé au titre du décret N°2007-1470 du 15 octobre 2007 pour suivre la formation suivante :

Organisme de formation (en toutes lettres) :

Quotité de formation :

- ☐ à temps plein sur l'année scolaire,
- ☐ à 50 % sur l'année scolaire,
- ☐ à 25 % sur l'année scolaire.

Avez-vous déjà bénéficié d'un congé de formation professionnelle ? ☐ oui ☐ non

Si oui, au titre de quelle (s) période(s) :

Engagement du candidat :

Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de l'État, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007, notamment concernant les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé formation, la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle et l'obligation de paiement des retenues pour pension.

A , le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Pièces à joindre à la demande :

- un certificat de pré-inscription à la formation,
- une lettre de motivation,
- une copie des diplômes ou attestation d'inscription en université (pour les études déjà effectuées en tant qu'enseignant).

Avis motivé de l'IEN de la circonscription :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date :

Nom : Prénom :

Signature et cachet

Décision de la DASEN :

Fait à Mâcon,/...../2026

Signature

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de Saône-et-Loire

Catherine PIERRE